

Rénovation M CRIVELLO et Mme THIERRY

DESCRIPTION DES OUVRAGES	U	Qté	Px U en €	Mt HT en €	Tva
<u>01 TERRASSEMENT 10%</u> <u>1 Généralité</u> Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), établi pour chaque corps d'état, a pour objet l'établissement et la description des ouvrages pour : Rénovation - M CRIVELLO et Mme THIERRY Lieu dit Tréhinvaux 56450 THEIX NOYALO Et a pour objet les fournitures et la mise en œuvre des matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux de : TERRASSEMENT 10% Rappel : Il est rappelé à l'entrepreneur qu'ils devront comprendre implicitement dans leurs offres, tous les ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages dans le respect des pièces graphiques. En conséquence, l'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix. Le terrain sur lequel doivent être exécuté les travaux du présent lot est réputé connue de l'entrepreneur, avec toutes ses contraintes (accès, bâtiments existants, végétation, pentes, natures du terrain, réseaux...) Obligation : Il est fait obligation à chaque entreprise de lire les dispositions des devis et descriptifs, ainsi que les plans concernant tous les autres corps d'état. L'Entrepreneur est donc réputé avoir une connaissance exacte de l'ensemble des travaux à réaliser, et avoir décelé et apprécié les incidences sur ses propres travaux de l'activité prévue des autres corps de métiers. L'énumération des travaux et leurs descriptions, pour aussi précises qu'elles soient, ne peuvent être considérées comme définitives. Il appartient à chaque entreprise d'envisager et d'exécuter tous les ouvrages relevant de son art et nécessaires à un parfait et complet achèvement des travaux. Documents de référence : Tant pour l'établissement de son offre de prix que pour la réalisation des travaux, les ouvrages devront être conformes aux prescriptions des normes et réglementation en vigueur à la date de l'appel d'offre.					
<u>2 Terrassements mécaniques</u> <u>2.1 Évacuation des terres de déblais</u> Évacuation des terres de déblais à la décharge la plus proche y compris droits de décharges (Coef. de foisonnement = 1.30)	m ³	89,050	15,30	1 362,47	10,00

Lot N°01 - TERRASSEMENT 10%

Rénovation M CRIVELLO et Mme THIERRY

DESCRIPTION DES OUVRAGES	U	Qté	Px U en €	Mt HT en €	Tva
<u>2.2 Empierrement accès de chantier</u> Décapage des terres végétales sur 20cm d'épaisseur pour constitution d'une couche de forme et empierrement en matériaux pierreux concassés 0/80 pour accès de chantier sur 40cm d'épaisseur y compris compactage. Les terres seront mises en dépôt sur le terrain.	m²	342,50	14,28	4 890,90	10,00

Cachet de l'entreprise :	Nom du signataire et signature

Montant Total HT	6 253,37 €
Montant TVA 10,00 %	625,34 €
Montant Total TTC	6 878,71 €